

CONSEIL MUNICIPAL DU 08 DECEMBRE 2022

Notre compte-rendu et nos commentaires

L'ordre du jour du conseil municipal réuni ce jeudi contenait de nombreux points techniques :

- la reconduction de l'indemnité de gardiennage des églises communales,
- le besoin de contractuels pour 2023 destinés aux services périscolaires et extra-scolaire (au total 4,5 effectifs temps plein),
- la validation des tarifs de régies communales pour 2023,
- l'octroi d'un fonds de concours intercommunal pour l'habitat semi-troglodyte de Gluges de 2110€,
- le report d'un an de la mise en place du Compte Financier Unique,
- et des dispositions financières pour des investissements en début d'année.

Tous ces sujets ont été validés sans grand débat.

Mais deux sujets ont largement retenu notre attention et animé la réunion du conseil municipal :

AMENAGEMENT du CAMPING de la CALLOPIE

Lors de précédents conseils municipaux, nous avons demandé où en était la réflexion sur le futur emplacement des campings-cars à Martel. Et nous n'avons pas obtenu de réponse.

Or la veille du conseil nous découvrons le projet d'aménagement du camping de la Callopie afin de pouvoir les accueillir, et le transfert de la gestion à une entreprise privée « Camping-car park »

Nos commentaires : Outre le fait de découvrir un tel sujet la veille pour une décision le lendemain, plusieurs points méritent réflexion :

- Il serait prévu 22 à 25 places et une aire de service, mais aucun plan ne nous a été remis. Cependant un devis de 39 694€ nous est soumis sans que l'on sache de quoi il retourne.
- Le projet de contrat avec la société « Camping-car park » semble avoir été rédigé rapidement et plusieurs points méritent d'être revus et complétés, notamment toute la partie traitant de la gestion commerciale.
- Disons-le clairement, il s'agit de la privatisation de la gestion des campings-cars sur Martel. Les arguments invoqués sont une économie en personnel et l'assurance de rentrées régulières. Ces deux arguments ne nous ont pas convaincus car le personnel communal reste rémunéré par la Commune et sans reprise d'activités externalisées, il n'y a aucune économie. Quant aux rentrées régulières, le contrat prévoit que 1/3 des sommes prélevées iront à la société...
- Par ailleurs, la durée initiale du contrat sera ramenée à 5 ans au lieu de 10 ans après débat en conseil.

Sur le fond, nous sommes opposés à une privatisation de ce service alors que la masse salariale de la Commune est importante. Par ailleurs, ce dossier nous apparaît avoir été fait dans la précipitation et aurait mérité une réflexion plus approfondie.

C'est pourquoi nous nous sommes abstenus

PROPOSITION du Bureau d'études ITER sur une étude de stationnement et de circulation.

Serait-ce une mode ou une nouvelle façon de gérer ? Toujours est-il que le recours aux cabinets d'étude et de conseil se multiplie.

Le dernier en date est le bureau d'étude ITER pour une « mission d'expertise-conseil pour définir les modalités opérationnelles pour adapter et apaiser les conditions de circulation et de stationnement au contexte particulier de la commune ».

Ainsi, pour ce projet le montant total de dépenses s'élève à 11 600 € HT (soit 13 920,00 € TTC)

Et même si 50 % de cette somme sont pris en charge par la Région OCCITANIE (crédits Banque des Territoires), il n'en reste pas moins qu'il s'agit d'argent public financé par les impôts.

Nos commentaires : Plus de 11000 euros pour étudier la question du stationnement et de la circulation à Martel nous paraissent excessifs. Un travail participatif en commission avec des Martelais aurait pu s'avérer judicieux.

De plus, comme l'a fait remarquer lors du débat M. Verdier, le contrat avec le bureau d'étude mériterait d'être revu en lui joignant un CCTP (Cahier des Clauses Techniques Particulières) et un CCAG (Cahier des Clauses Administratives Générales).

Par ailleurs, il nous paraît déplacé de payer un bureau d'étude pour parler de circulation à Martel alors que le département a annulé un arrêté de 2009 interdisant la circulation des poids-lourds de transit de plus de 7,5t, que des poids-lourds transportant des matières dangereuses traversent Martel en toute illégalité, que la pollution et les nuisances provoquées par ce trafic ne cessent de grandir avec la bénédiction du Département et de la Préfecture !

Rappelons que lors de la précédente mandature, la municipalité a pris un arrêté d'interdiction du trafic de transit des plus de 7,5t, ces derniers devant emprunter l'autoroute et les voies construites à cet effet. Ainsi, cet arrêté municipal n'ayant jamais été annulé, il fait force de loi. Encore faut-il avoir la volonté de le faire appliquer !

Pour toutes ces raisons, nous nous sommes abstenus

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Nous avons abordé les points suivants :

- **Etat d'avancement de la cuisine de l'EHPAD :** Les travaux devraient débuter premier semestre de 2023 pour une fin en 2024, les aspects budgétaires sont bouclés. Hors réunion, nous apprenons que la commission d'appel d'offre doit se réunir sous huitaine afin d'attribuer les marchés. Après plus de dix ans d'atermoiements, nous nous réjouissons de ces avancées.

- Une nouvelle fois nous rappelons que le trottoir devant le Senlis constitue un espace public et que pour des questions de sécurité, les piétons doivent pouvoir l'emprunter. En se rendant au cabinet d'infirmières notamment, il n'est pas admissible de devoir passer sur la chaussée. Nous avons tenu à rappeler la responsabilité de la municipalité.

- **Limitation de la vitesse route de Creysse.** Il y a un an nous avons demandé que des panneaux limitant la vitesse entre le domaine de la Vaysse et l'entrée de Martel soient installés. En effet, c'est une zone de passage de randonneurs avec le GR et une zone où il y a de nombreuses habitations. La vitesse excessive de certains véhicules constitue un danger permanent. Nous réitérons cette demande.

- Nous reformulons la demande que soit abordée en Conseil Municipal une vision budgétaire triennale. En effet, de nombreux investissements ont été actés, d'anciens emprunts arrivent à terme et de nouveaux ont été souscrits. Il nous apparaît donc judicieux que chaque élu puisse avoir une vision en perspective des finances communales et qu'un débat sans vote puisse avoir lieu en Conseil Municipal.

Points d'information :

Un Point de traitement des cartes d'identité et des passeports aura lieu à Martel

Comme chaque année, les colis pour les aînés seront distribués en fin d'année

M. Verdier nous informe de la tenue du colloque des graffitis anciens à Martel 4eme WE de septembre 2023 et d'une collecte de médicaments pour l'Ukraine dans les prochains jours.

La question de la réduction des consommations énergétiques sur la commune est revenue en débat dans les questions diverses. M. Michel Levet fait part de travaux sur la limitation de l'éclairage public.

* * *